RELEVE DE DISCUSSIONS Tère visite de quartier secteur de la rue de Paris



Démarche de concertation sur la définition des orientations d'aménagement - secteur de la rue de Paris

Lundi 12 septembre 2011 de 18h à 20h



Une vingtaine de participants dont :

M. Olivier BARANCY, Mme Emilie BIERRY, M. François BONAFOUS, Mme Catherine CHARPENTIER, Mme Violaine CLOCHON, Mme Guillemette COGNARD, M. Julien DONADA, Mme Yolande FOURNIE, M. Pierrick HAMON, M. Paul JARQUIN, M. Dominique LAYET et M. Maxime TAILLIEZ.

Huit élus

M. Daniel MOSMANT, M. Patrick PETITJEAN, Mme Fabienne VANSTEENKISTE, Mme Florence FRERY, Mme Catherine PILON, Mme Véronique BOURDAIS, Mme Joslène REEKERS et M. Alain MONTEAGLE.

Quatre professionnels

Mme Sara ROCCHI, M. Mathieu LEPRETRE, Mme Sylvie BASTE et M. Robert DUROUCHEZ.

Trois intervenants extérieurs

Mme Nicole ELEB-HARLE (SAU), Mme Marine ELEB (SAU) et Mme Virginie DESANSFANS (téchné cité).

Rappel de l'ordre du jour

 Présenter in situ et mettre en discussion avec les habitants les orientations d'aménagement préconisées dans le cadre du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté Ouest rue de Paris

Itinéraire de la visite du secteur de la rue de Paris

 Départ place de la Fraternité → Bd Etienne Marcel (direction porte de Montreuil) → rue Paul Bert → rue de Paris → rue Catherine Puig → Fin de la visite angle de la rue de Paris - rue Marcel Dufriche.





Démarche de concertation sur la définition des orientations d'aménagement Relevé de discussions n°1 - secteur de la rue de Paris Lundi 12 septembre 2011 de 18h à 20h

| Sites | Préconisations faites par l'équipe de maitrise d'œuvre /éléments d'information | QUESTIONS/REMARQUES/RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS |
|---------------------------|--|---|
| Rue Etienne Marcel | La voie se situe en limite communale sur Bagnolet. | • L'aménagement de la voirie est inadéquat, la hauteur des ralentisseurs est trop élevée. |
| 175 rue Etienne Marcel | Création d'une traversée. La ville a déjà acquis le 175 rue Étienne Marcel et doit acquérir le 173 rue Etienne Marcel. | A qui appartient la parcelle ? Dans quel état se trouvent les bâtiments connexes ? |
| Site Bertholet | Préconisation de conserver les halles. Site en forte mutation sur un îlot profond. | Quelle est la nature du projet envisagé ? et quel son périmètre ? Les halles Decaux seront-elles conservées (195-197 Etienne Marcel)? Quelle est la profondeur de l'îlot ? Quelle est aujourd'hui l'activité ? A Roubaix, il y a des exemples intéressants de réutilisation de patrimoine industriel. La conversation des halles Decaux est souhaitée mais son usage futur pose interrogation. La forme des ouvertures typiques de l'architecture industrielle est à conserver. |

Démarche de concertation sur la définition des orientations d'aménagement







| Sites | Préconisations faites par l'équipe de maitrise d'œuvre /éléments d'information | QUESTIONS/REMARQUES/RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS |
|---|--|---|
| Angle Etienne Marcel/ Rue Paul Bert | Création d'un petit espace végétalisé préconisée sur la friche. Cette friche est une parcelle privée. | A qui appartient cette friche? Quel sera le mode d'accès dans ce square? Quel mode de gestion est envisagé? S'il y a un espace vert de prévu il faudra le clôturer, regardez l'exemple en face à Bagnolet, avec les poubelles, les gens déposent leurs ordures. La fermeture de l'espace par une clôture est nécessaire pour garantir sa qualité et la mise en place d'une gestion partagée de l'espace sont préconisés. |
| rue Paul Bert | Mutation du site : installation de logements modulaires déplaçables et création d'un nouveau jardin public. Le projet de logements provisoires va être financé par la ville, la Région et l'Europe et réalisés par l'OPHLM. Ils sont destinés aux populations roms suivies dans le cadre de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) dispositif de suivi par des associations. La durée d'installation des logements est limitée. L'objectif est une transition vers le droit commun. Le terrain appartient à la ville. Le séchoir n'est pas classé au titre du patrimoine. Sa conservation est souhaitée. | A qui appartient le terrain? Le Séchoir figure-t-il parmi les sites classés de la ville? Qui va financer le projet? Combien de temps ces logements modulaires vont être installés? Pour quel type de population ces nouveaux logements sont-ils destinés? |
| rue Paul Bert | Résorber l'habitat insalubre. L'immeuble du 16 rue Paul Bert va être réhabilité avec une OPAH opération programmée d'amélioration de l'habitat. | A qui appartiennent ces immeubles ? Sont-ils aujourd'hui occupés par des habitants ? Présence de copropriétés dégradées (détérioration visible depuis la rue, dégâts des eaux fréquents, écroulement des salles d'eau). L'immeuble se compose de 24 petits logements en partie occupés. La mise en sens unique de la voie et le stationnement en double file des voitures posent des problèmes de circulation. Le carrefour rue de Paul Bert- rue de Paris doit être traité. |

Démarche de concertation sur la définition des orientations d'aménagement Relevé de discussions n°1 - secteur de la rue de Paris



Lundi 12 septembre 2011 de 18h à 20h

| Sites | Préconisations faites par l'équipe de maitrise d'œuvre /éléments d'information | QUESTIONS/REMARQUES/RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS |
|-----------------------|--|--|
| Porte de Montreuil | Traitement de l'entrée de ville. Le projet a été revu par la ville de Paris pour un projet plus faisable économiquement avec un boulevard urbain et le maintien des puces à leur emplacement actuel mais réduit. Toutefois la ville de Paris n'a pas lancé la concertation début 2011 comme prévu sur ce projet sans doute repoussé. Le projet d'extension du Centre commercial ne semble pas se concrétiser pour le moment. | Le projet d'extension du Centre Commercial est-il toujours d'actualité ? Où est le projet de déplacement du marché aux puces sur la couverture du périphérique ? |
| Rue de Paris | Limiter les hauteurs des nouvelles constructions coté sud pour favoriser l'ensoleillement de la rue. Mise en œuvre de procédure d'arrêté de péril au 237 rue de Paris démolition prévue. Les projets de rénovation urbaine intègreront des coques commerciales qui pourront intéresser de nouveaux commerçants. | Les immeubles démolis donneront-il lieu à de nouvelles constructions sur site? Comment la ville peut-elle agir sur la qualité et la diversité des commerces (besoin de nouveaux commerces comme une poissonnerie)? La rue de Paris est vivante mais son image doit être améliorée (nombreux tags, présence d'immeubles vétustes). L'espace public est toujours encombré par les voitures stationnées (sortie du métro Barbès, manque de places de stationnement pour les vélos). Si on construit des bâtiments trop hauts on étouffe. La ville de demain doit être verticale. L'élargissement des trottoirs est préconisé ainsi que la mise en retrait des futures constructions, alignées en fonction de la lumière et non de la rue. |
| 198 rue de Paris | | Le site ne présente pas d'intérêt patrimonial à conserver. C'est un îlot de calme à conserver, avec des hauteurs limitées. |

Démarche de concertation sur la définition des orientations d'aménagement Relevé de discussions n°1 - secteur de la rue de Paris



Lundi 12 septembre 2011 de 18h à 20h

| Sites | Préconisations faites par l'équipe de maitrise d'œuvre /éléments d'information | QUESTIONS/REMARQUES/RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS |
|--|---|---|
| Rue Catherine Puig | Création d'un passage traversant vers la rue E. Marcel. | • Le prolongement de la rue C. Puig vers E. Marcel est une orientation d'aménagement pertinente. |
| Ateliers Piano Klein, rue Paul Eluard | Protection de l'ensemble préconisée. | La cheminée va-t-elle être conservée ? Le bâtiment est intéressant et à préserver notamment la cours qui se situe derrière. |
| Halle Eiffel, site Barda | Préconisation de la création d'un petit espace public pour « ouvrir » la rue de Paris. Interrogations autour de la conservation de la halle. La structure est d'une signature particulière (articulée) qui est assez rare. N'étant plus couverte, elle est toutefois en assez mauvais état. La parcelle est privée. | A qui appartient la friche? La structure métallique est en mauvais état, faut-il réellement la conserver? La parcelle est le seul espace dégagé situé dans la rue de Paris. C'est là qu'il faudrait faire un grand espace vert. La création d'un espace vert (distinct de l'aspect minéral de la façade voisine du palais des congrès) en retrait de la rue est une orientation d'aménagement pertinente. |